



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL n° 30 – 15 avril 2016

SOMMAIRE

Divers

Communiqué relatif à la délimitation parcellaire de l'AOC Gros plant

AOC GROS PLANT DU PAYS NANTAIS

Avis de consultation publique

En séance du 10 février 2016, le Comité National des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées et des eaux de vie de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire délimitée de l'appellation d'origine contrôlée "Gros Plant du Pays nantais".

Les plans cadastraux portant le projet de délimitation parcellaire pourront être consultés en mairie des communes suivantes aux heures habituelles d'ouverture :

- département de la LOIRE-ATLANTIQUE : AIGREFEUILLE-SUR-MAINE, ANCENIS, ANETZ, BARBECHAT, BASSE-GOULAIN, LA BERNERIE-EN-RETZ, CARQUEFOU, LE CELLIER, LA CHAPELLE-BASSE-MER, LA CHAPELLE-HEULIN, CHATEAU-THEBAUD, CHEIX-EN-RETZ, CHEMERE, CLISSON, FRESNAY-EN-RETZ, GORGES, LA HAIE-FOUASSIERE, HAUTE-GOULAIN, LE LANDREAU, LE LOROUX-BOTTEREAU, MACHECOUL, MAISON-SUR-SEVRE, MAUVES-SUR-LOIRE, MONNIERES, LES MOUTIERS-EN-RETZ, MOUZILLON, OUDON, LE PALLET, PORNIC, LA REGRIPIERE, ROUANS, SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE, SAINT-GEREON, SAINT-HERBLON, SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS, SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES, SAINT-LUMINE-DE-CLISSON, SAINT-MEME-LE-TENU, THOUARE-SUR-LOIRE, VALLET, VERTOU, VUE ;

- département de MAINE-ET-LOIRE : BOUZILLE, CHAMPTOCEAU, LA CHAPELLE-SAINTE-FLORENT, LA CHAUSSAIRE, DRAIN, LANDEMONT, LIRE, LE MARILLAIS, SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE, SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE, SAINT-FLORENT-LE-VIEIL, SAINT-GERMAIN-SUR-MOINE, SAINT-LAURENT-DES-AUTELS, SAINT-REMY-EN-MAUGES, SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT, TILLIERES, LA VARENNE ;

- département de la VENDEE : SAINT-ETIENNE-DU-BOIS.

La consultation publique se déroulera du lundi 18 avril au samedi 18 juin 2016.

Pendant toute la durée de la consultation, les propriétaires fonciers et exploitants ayant un intérêt légitime pourront adresser leurs observations et réclamations sur le projet d'aire parcellaire par courrier recommandé au site INAO d'Angers, 16 rue du Clon, 49000 ANGERS.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 18 juin 2016.

Le dossier complet du projet de délimitation parcellaire peut être consulté au site INAO d'Angers, ou auprès de l'Union des Producteurs de Gros Plant du Pays Nantais, Château de la Frémoire, 44120 VERTOU.